

PATRIMOINE

Le député Meunier, défenseur des droits des soldats

VILLEMUYENNE. Un colloque consacré à l'ancien député de l'Aube, fervent défenseur des droits des soldats pendant la Grande Guerre, a eu lieu hier après-midi. Le personnage sort peu à peu de l'oubli.

Il n'est pas le nom le plus connu parmi les personnages politiques ou historiques du département. Et pourtant, Paul Meunier est sans doute l'un de ceux dont l'action aura été la plus importante. Hier, l'ancien député né en 1871 à Saint-Parres-lès-Vaudes a fait l'objet d'un colloque à Villemoyenne, village voisin de son fief. L'évènement, qui a réuni une cinquantaine de personnes, était organisé par la Fédération nationale de la libre-pensée (FNLP) en conclusion d'un cycle de huit colloques organisés à Dijon, Aix-en-Provence ou encore Toulouse autour de la Première Guerre mondiale. « On voulait finir ce cycle en beauté, et ça nous aurait manqué de ne pas rendre hommage à Paul Meunier, explique Christian Eyschen, vice-président et porte-parole de la fédération. Il est assez symbolique de notre action. » La FNLP œuvre ainsi pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale (voir par ailleurs). Le député a, entre autres engagements, été un défenseur acharné des droits des soldats au cours du conflit et après son issue. C'est notamment lui qui a fait abolir les conseils de guerre spéciaux, instaurés dès septembre 1914 pour juger rapidement les soldats ayant fauté.

AU SOUTIEN DES CONDAMNÉS

« Il faut savoir que, contrairement à ce qu'on pense, ce n'est pas en 1917, au moment des mutineries, qu'il y a eu le plus de soldats fusillés, explique Christian Eyschen. C'est dès 1914 et 1915, lorsque les Allemands ont failli arriver à Paris, que la répression a été la plus violente. » Mais le député Meunier, élu depuis 1902, se mobilise contre ces conseils et « réunit autour de lui des sympathisants politiques, raconte Dominique Goussot, l'un des intervenants du colloque. Le 27 avril 1916, les conseils de guerre spéciaux sont abrogés. Dans l'ensemble, Paul Meunier a atteint ses objectifs mais ne s'en satisfait pas. Il a proposé de nouvelles avancées pour les droits des justiciables traduits devant la justice militaire. » Il se heurte alors à l'opposition du Sénat, mais parvient peu à peu à obtenir ces avancées, comme le droit de choisir et communiquer librement avec un avocat. Et l'élu n'est pas seulement actif sur



C'est sous le regard d'un buste de Paul Meunier, prêté pour l'occasion, que se sont déroulées les interventions.

les bancs de la Chambre des députés. « C'est aussi un homme de terrain, journaliste et avocat à la cour d'appel de Paris, note Nicole Aurigny, autre intervenante. Il a soutenu avec opiniâtreté ce qu'il croyait juste pour la défense des soldats. Il a multiplié les déplacements au front, et entraîné celui d'autres députés. » Le tout, afin de s'assurer de l'application des lois qu'il avait fait voter. Il s'est aussi engagé pour les blessés et mutilés de guerre, « souvent considérés comme des simulateurs », ou pour obtenir un droit de recours pour les soldats condamnés. Il n'a également pas hésité à défendre individuellement des condamnés à mort. À ces fins, il a écrit « une centaine de mémoires, explique Nicole Aurigny. Il a permis de faire commuer de nombreuses peines de mort. » Ses actions conjuguées ont d'ailleurs eu un effet positif sur le

nombre de condamnations à mort. « Le nombre de condamnation n'a pas diminué, mais les exécutions oui, précise Nicole Aurigny. Parmi les 640 fusillés pour l'exemple au cours de la guerre, 460 l'ont été avant la loi d'avril 1916. » Paul Meunier a également revendiqué l'abolition de la peine de mort et la suppression des conseils de guerre, spéciaux ou non.

« Il aura fallu attendre 1981 pour que la première demande soit exaucée, 1982 pour la seconde », constate Dominique Goussot. Soit environ 60 ans après sa mort. Ses actions « lui avaient attiré la haine de Clemenceau (Georges, président du conseil des ministres, NDLR) », affirme Christian Eyschen. Arrêté avant les élections législatives de

1919, il passe plus de deux ans emprisonné et décède quelques mois après sa libération. Près d'un siècle plus tard, le député retrouve néanmoins la lumière. En témoignent ce colloque, un ouvrage paru en 2011 ou le travail de restauration entrepris l'an passé sur sa sépulture, à Saint-Parres-lès-Vaudes.

■ ROBIN PHILIPPOT

RÉHABILITER LES SOLDATS FUSILLÉS

La Fédération nationale de la libre-pensée, issue d'un courant né au milieu du XIX^e siècle, se bat depuis toujours pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. 640 soldats ont ainsi perdu la vie lors du conflit, « pour désertion ou mutilation volontaire, précise Christian Eyschen. La Fédération a fait campagne pour les réhabiliter jusqu'à la fin des années 1930. Ça s'est arrêté avec la Seconde Guerre mondiale ». Seule une quarantaine de soldats a été réhabilitée durant l'entre-deux-guerres. « L'association a relancé ce dossier dans les années 1980, reprend le porte-parole. Il ne pouvait plus y avoir de réhabilitation juri-

dique, 20 % des dossiers avaient disparu pendant les guerres et il n'y avait plus de témoins. » La Fédération cherche alors à leur obtenir la réhabilitation politique. « On a failli l'obtenir de la part de Nicolas Sarkozy, puis de François Hollande, sans succès », explique Christian Eyschen. Une souscription a en revanche permis de récolter environ 100 000 € pour ériger un monument en leur honneur, à Chauny (Aisne), inauguré en avril 2019. « On a rédigé une proposition de loi avec un article unique sur la réhabilitation, conclut le porte-parole. On a rencontré plusieurs groupes à l'Assemblée nationale. Normalement, cette proposition de loi devrait bientôt être présentée. »